

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Mai 2020

(séance n° 1)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni mercredi 27 mai 2020 à 18 heures en la salle des fêtes de Poligny, sans présence du public, avec respect des gestes barrière, pour raisons sanitaires liées au Covid- 19, sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique Bonnet, chargé de l'installation des nouveaux membres du conseil municipal. Conformément à l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et établissements publics locaux, les débats ont été accessibles au public de manière électronique.

Monsieur le Maire explique que cette séance de conseil municipal est spéciale en cette période de crise sanitaire, et que les élus n'auront pas la chance d'avoir des polinois et des polinoises présents en ce moment important d'une vie municipale. Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande à Madame Bahl, première de la liste des conseillers par ordre alphabétique, si elle veut bien assumer ce rôle de secrétaire de séance. Madame Bahl répond que oui, Monsieur le Maire la remercie et précise que les services l'appelleront pour relire et parapher ce premier compte rendu de conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de proclamation des résultats du dernier scrutin municipal du 15 mars 2020 :

Nombre d'inscrits :	2 701
Nombre de votants :	1 402 (51.91 %)
Nombre de bulletins blancs et nuls :	48
Suffrage exprimés :	1 354

Nombre de voix pour la liste « Poligny, Ensemble » menée par M. Dominique BONNET : 737 voix soit 54.43 % représentant 21 élus au conseil municipal et 10 élus au conseil communautaire ;

Nombre de voix pour la liste « Poligny, Aujourd'hui » menée par M. Roland Chaillon : 237 voix soit 18.24 % représentant 2 élus au conseil municipal et 1 élu au conseil communautaire ;

Nombre de voix pour la liste « Décidons Poligny, un projet d'avenir » menée par M. Antoine Seigle-Ferrand : 370 voix, soit 27.33 %, ce qui donne 4 élus au sein du conseil municipal et 2 élus au sein du conseil communautaire.

Monsieur le Maire procède à l'installation du conseil municipal en lisant tour à tour, l'ensemble des noms des élus polinois par ordre alphabétique : 27 conseillers municipaux sont présents sur 27 élus, le quorum est donc atteint :

- Madame Catherine Bahl
- Monsieur Aurélien Berthod-Blanc
- Madame Valérie Blondeau
- Monsieur Dominique Bonnet
- Madame Catherine Cathenoz
- Monsieur Roland Chaillon
- Monsieur Hervé Coron
- Monsieur Nicolas Devaux
- Madame Joëlle Dole
- Madame Karine Dumont
- Monsieur Jean-François Gaillard
- Monsieur Laurent Gaudin
- Madame Christine Grillot
- Monsieur Olivier Grillot
- Monsieur Sébastien Jacques
- Monsieur André Jourd'hui
- Madame Véronique Lambert
- Madame Marie-Line Lang-Janod
- Madame Christelle Morbois
- Monsieur Joël Moureau
- Monsieur Pascal Pingliez
- Madame Claire Pros-Jacquot
- Monsieur Jacky Reverchon
- Madame Armande Reynaud

- Monsieur Antoine Seigle-Ferrand
- Madame Marie-Madeleine Soudagne
- Madame Catherine Wycztak

Une fois le conseil installé, Monsieur le Maire fait appel à Madame Marie-Madeleine Soudagne, doyenne de l'assemblée pour l'élection du Maire puisque la présidence de séance au cours de laquelle est élu le Maire est dévolue au plus âgé des conseillers (art L. 2122-8 du CGCT).

Madame Soudagne salue l'assemblée et précise que le conseil municipal va procéder à l'élection du Maire.

Madame Soudagne rappelle les éléments de la note de synthèse envoyée aux élus et les particularités liées à l'état d'urgence sanitaire.

Madame Soudagne rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales liées à l'élection du Maire : l'élection du Maire a lieu au scrutin secret. La majorité absolue, calculée sur les suffrages exprimés, est nécessaire aux deux premiers tours, et si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. Si les voix se partagent au troisième tour, l'élection est acquise au plus âgé des candidats (art L. 2122-7 du CGCT).

Madame Soudagne demande s'il y a des candidats à la fonction de Maire.

Monsieur Jean-François GAILLARD répond que la liste « Poligny, Ensemble » propose la candidature de Dominique BONNET.

Monsieur Antoine Seigle-Ferrand répond que la liste « Décidons Poligny » présente sa propre candidature.

Madame Soudagne précise que le vote aura lieu à bulletin secret et qu'il y a des bulletins papier et des enveloppes dans les pochettes des conseillers pour procéder au vote.

Madame Soudagne procède à l'appel des conseillers qui viennent déposer leur enveloppe contenant le bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet, après appel de leur nom.

Madame Soudagne explique que de coutume, le plus jeune conseiller municipal avec la plus âgée des élus, procèdent au dépouillement. Elle appelle Monsieur Antoine Seigle-Ferrand pour assurer, avec elle, la fonction d'assesseur : Monsieur Antoine Seigle-Ferrand s'exécute et compte les enveloppes présentes dans l'urne qui sont au nombre de 27. Le nombre des enveloppes est confirmé par Madame Soudagne.

Monsieur Seigle-Ferrand procède à l'ouverture des enveloppes et Madame Soudagne lit les bulletins à haute voix :

Monsieur Dominique BONNET : 21 voix

Monsieur Antoine SEIGLE-FERRAND : 4 voix

et 2 bulletins blancs.

Monsieur Dominique BONNET est élu à la majorité des suffrages exprimés, Madame Soudagne proclame Monsieur Dominique BONNET, Maire de POLIGNY et lui remet l'écharpe tricolore.

Monsieur Dominique BONNET remercie l'assemblée et prononce le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord vous remercier chaleureusement de la confiance que vous m'accordé, c'est avec honneur et émotion que je vais conduire l'équipe municipale pour les six années à venir.

Aux membres de la majorité, je voudrais exprimer ma gratitude et ma fierté de travailler à vos côtés dans un souci de disponibilité, d'intégrité et de services aux autres, avec un seul intérêt celui de la ville de Poligny et des Polinois.

Aux membres des deux autres équipes, je voudrais vous dire que la démocratie, c'est le débat. Vous avez un rôle à jouer dans l'enceinte municipale. Votre expression sera garantie, et je vous assure d'être attentif aux remarques voire critiques, même si je ne peux vous promettre de toujours suivre vos avis.

Les conditions particulières de cette installation dues à un virus invisible, insaisissable nous rappelle que nous sommes ô combien vulnérables.

Cette épreuve nous a fait découvrir ou redécouvrir cette solidarité Polinoise qu'on avait peut-être un peu abandonnée, persuadés que la communication n'existait que par la tablette ou le smartphone, même si ces outils nous ont été précieux pour garder un lien entre nous.

Il n'en reste pas moins que le confinement durant deux mois, nous a amené à redécouvrir que le lien social est important et nécessaire, merci à tous ces nombreux bénévoles, aux associations si actives et dynamiques pour toutes leurs actions, aux commerçants qui ont su innover et distribuer aux habitants leurs achats...

De grands projets au sein de notre ville ou dans le cadre de notre communauté de communes sont à venir, Poligny doit rester cette locomotive dynamique et pétillante avec une jeunesse si présente.

Nos différences sont une chance et une richesse, ce sont une partie des clés pour réussir un mandat, dans l'écoute, le respect et l'intérêt général.

Que ce soit les projets de la ville, la nouvelle école des perchées, les aménagements urbains, la création de nouveaux lotissements, la mise en place d'une voie douce, l'amélioration de notre environnement, le développement des activités pour tous, la création d'une chaufferie bois, les animations, la culture les grands projets patrimoniaux...

Que ce soit les projets de notre communauté de communes, la nouvelle médiathèque, le développement économique avec de nombreux projets, le nouveau centre de loisirs, le pôle administratif, le développement commercial et touristique ...

Que ce soit les développements publics et privés que nous accompagnons depuis tant d'année, la nouvelle maison du comté, les travaux de l'ENILBIO, les travaux du LYCEE...

Poligny se trouve dans une dynamique favorable avec en cumulé près de 50 millions d'euros publics et privés pour les deux prochaines années.

Certes les événements récents ont et auront des impacts sur la commune avec des dispositifs adaptés pour l'accueil des enfants et du public, des annulations d'événements, des surcoûts de marché, et des familles en difficultés...et pour cela nous nous devons d'être unis et solidaires.

Mais en ce jour, soyez mes chers collègues enthousiastes et fiers de représenter nos Polinois et Polinoises pour la gestion et l'avenir de la capitale du Comté

J'aimerais pour terminer vous lire une citation de Georges CLEMENCEAU : « il faut d'abord savoir ce que l'on veut, il faut avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire ».

Je suis persuadé que vous tous, avez toute l'énergie de bien faire pour l'avenir de Poligny. L'énergie, nous l'aurons tous ensemble. Vive Poligny !

Merci »

Monsieur Dominique Bonnet prend la succession de Madame Soudagne pour la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire dit que l'assemblée doit maintenant procéder au dénombrement du nombre des adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse dépasser 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (art L. 2122-2), soit 8 adjoints.

Monsieur le Maire propose de nommer 6 Adjoints.

Madame Prost-Jacquot demande si elle peut prendre la parole.

Monsieur le Maire répond que oui et qu'elle peut venir au-devant de la salle pour être entendue par l'ensemble des conseillers.

Madame Prost-Jacquot préfère rester à la place qu'elle occupe et explique que par rapport à la proposition du Maire, de nommer 6 adjoints, elle pense que pour une ville telle que Poligny qui totalise quasiment 5 000 habitants, le nombre de 6 adjoints lui semble faible et se demande, afin de renforcer les compétences au sein du conseil municipal, s'il ne serait pas plus judicieux de désigner 8 adjoints, comme la loi le permet au maximum. D'autre part, elle demande si ce faible nombre proposé de 6 adjoints s'explique par le nombre de conseillers délégués.

Monsieur le Maire remercie Madame Prost-Jacquot pour cette question et répond qu'effectivement, la loi permet d'élire au plus 8 adjoints et permet également de déléguer certaines fonctions aux conseillers municipaux : ainsi, Monsieur le Maire propose outre les 6 adjoints, de nommer ultérieurement par arrêté du Maire, 4 conseillers municipaux délégués. Monsieur le Maire informera l'assemblée des domaines d'implication des adjoints et des conseillers délégués.

Monsieur le Maire met aux voix le dénombrement de 6 adjoints : 21 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

6 Adjoints seront donc installés.

Monsieur le Maire poursuit la séance et explique qu'il va être procédé à l'élection des Adjoints : il rappelle que plusieurs listes peuvent être proposées pour l'élection des adjoints, qu'il propose une liste, et que s'il y a d'autres listes, il laisse le temps aux conseillers de proposer une ou plusieurs listes différentes.

Monsieur le Maire donne lecture de sa proposition de liste d'adjoints :

1^{er} adjoint : Jean-François Gaillard, pour les compétences travaux de tout type et urbanisme

2^{ème} adjoint : Christelle Morbois, pour la partie environnement, développement durable, fonctionnement de l'assainissement, jumelage

3^{ème} adjoint : Aurélien Berthod-Blanc pour la partie culture et patrimoine

4^{ème} adjoint : Véronique Lambert, pour l'enfance, la jeunesse, la vie scolaire et le handicap

5^{ème} adjoint : André Jourd'Hui, pour la partie forêt et l'état civil

6^{ème} adjoint : Catherine Cathenoz, pour les affaires sociales et la vie des aînés

Monsieur le Maire remet un exemplaire de sa proposition de liste de 6 Adjointes à chaque conseiller municipal et précise qu'avant de passer au vote, il demandera s'il y a d'autres propositions de listes. Sans proposition d'autre liste par l'assemblée, Monsieur le Maire appelle nominativement chacun des conseiller municipaux pour qu'il dépose son enveloppe de vote pour l'élection des Adjointes, dans l'urne prévue à cet effet.

Après que chaque conseiller ait déposé son enveloppe de vote dans l'urne, Monsieur le Maire appelle Monsieur Seigle-Ferrand pour savoir s'il veut bien procéder au décompte des enveloppes.

Monsieur Seigle-Ferrand accepte et dénombre 27 enveloppes dans l'urne.

Monsieur Seigle-Ferrand procède à l'ouverture des enveloppes et Monsieur le Maire lit à haute voix le nom de la liste présente dans les enveloppes de vote (il précise que pour ne pas lire à chaque fois l'ensemble des noms inscrits sur la liste, il appellera liste « Majorité ou liste Gaillard » la liste des 6 Adjointes qu'il a proposée :

La liste comprenant les noms des 6 adjointes susvisés obtient 21 voix, on dénombre également 5 bulletins blancs et 1 enveloppe vide.

La liste comprenant les noms des 6 adjointes susvisés obtient donc la majorité absolue des suffrages et sont donc élus :

1^{er} Adjoint : Jean-François GAILLARD, délégué aux travaux de tout type et à l'urbanisme

2^{ème} Adjoint : Christelle MORBOIS, déléguée à l'environnement, au développement durable, au fonctionnement de l'assainissement et au jumelage

3^{ème} Adjoint : Aurélien BERTHOD-BLANC, délégué à la culture et au patrimoine

4^{ème} Adjoint : Véronique LAMBERT déléguée à l'enfance, à la jeunesse, à la vie scolaire et au handicap

5^{ème} Adjoint : André JOURD'HUI, délégué à la forêt et à l'état civil

6^{ème} Adjoint : Catherine CATHENOZ, déléguée aux affaires sociales et à la vie des aînés

Monsieur le Maire précise qu'en ce qui concerne les délégations qu'il souhaite accompagner avec l'équipe des Adjointes, il y aura :

- une délégation pour le sport
- une délégation pour les finances
- une délégation pour le cadre de vie, la sécurité, le contrat local de prévention de la sécurité et de la délinquance
- une délégation pour l'animation, la communication et le lien avec les acteurs du tourisme

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture de la liste des conseillers communautaires polinois élus à la communauté de communes Arbois Poligny Salins cœur du jura, qui sont au nombre de 13 :

- Dominique Bonnet
- Christelle Morbois
- Jean-François Gaillard
- Véronique Lambert
- Aurélien Berthod-Blanc
- Catherine Cathenoz
- André Jourd'hui
- Marie Madeleine Soudagne
- Sébastien Jacques
- Armande Reynaud
- Antoine Seigle-Ferrand
- Catherine Bahl
- Roland Chaillon

Il rappelle que si un conseiller ne souhaite pas siéger au conseil communautaire, il a la possibilité de démissionner aujourd'hui pour laisser sa place à un autre élu ou au cours de la mandature.

Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal aura lieu le 5 juin 2020 pour voter le règlement intérieur, déterminer les commissions, comités consultatifs et représentants de la ville de Poligny dans diverses instances et plusieurs autres points.

Un conseil municipal se tiendra également le 3 juillet 2020 pour le vote du budget primitif notamment.

D'autre part, sous toute réserve, l'installation du conseil communautaire devrait avoir lieu le 16 juillet 2020.

Monsieur le Maire ajoute que généralement, les réunions du conseil municipal ont lieu à 20h30 et que l'on verra par la suite si cet horaire est maintenu.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture de la charte de l'élu local, conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 qui a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales. Cette charte a été envoyée aux conseillers municipaux, accompagnée du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28) :

Charte de l'élu local :

« 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire rappelle que ce conseil est un peu particulier, qu'il était préconisé que ce conseil ait une durée inférieure à 1h, que nous sommes dans des circonstances particulières et il espère très vite retrouver les débats dans une instance plus classique, au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers, leur souhaite une bonne soirée et leur donne rendez-vous le 5 juin 2020.

La séance est levée à 18h43

La secrétaire de séance,



Catherine BAHL



Le Maire,



Dominique BONNET

